

Comité des Fêtes**FÊTE DES LABOUREURS 2014**

Sous la présidence de

Béatrice et Gérard AUDEBRAND

Samedi 11/01 : bal à partir de 22h

Dimanche 12/01 : Bugnes à partir de 10h30

Lundi 13/01 : repas populaire à 13h00

Mardi 14/01 : repas populaire à 20h00

Ecole de RUGBY

Organise un repas Alsacien

« **Choucroute Garnie** »Samedi 1<sup>er</sup> février 20h00

A la salle des fêtes

Tarifs : 18 € adulte

12 € enfants -12ans ou enfants licenciés RCE

Réservation avant le 20/01

au 06.79.44.11.54

\*\*\*\*\*

Rappel : Loto du rugby

Le 15 février à la salle des fêtes

Harmonie d'HostunOrganise un repas « **Repas Truffes** »

Samedi 25 janvier à partir de 12h00

A la salle des fêtes de Jaillans



Tarifs : 28 € adulte - 10/15 ans 15€

Réservation au 04 75 48 86 65 / 06 23 67 77 79

**Messes de Janvier 2014**

Dates	10h00	10h00
Dimanche 5 janvier	Chatuzange	Hostun
Dimanche 12 janvier	Chatuzange	Bésayes Eymeux
Dimanche 19 janvier	Chatuzange	St Vincent
Dimanche 26 janvier	Chatuzange	Barbières



Téléphone : 04 75 48 82 33

Télécopie : 04 75 48 92 44

Email : [mairie.eymeux@wanadoo.fr](mailto:mairie.eymeux@wanadoo.fr)[www.eymeux.fr](http://www.eymeux.fr)

Secrétariat ouvert :

lundi, mardi et jeudi de 8h45 à 12h

samedi 8h45 à 11h30

Permanence du maire le samedi matin sur rendez-vous

**Vivre à Eymeux,**

Janvier 2014

**Les Vœux du maire.....**

Aux premiers jours de cette nouvelle année, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2014 avec en tout premier souhait la santé. Elle reste la première richesse et permet la réalisation des projets. J'ai une pensée toute particulière à ceux qui ont perdu un être cher, à ceux que la vie a blessé, je voudrais qu'ils puissent retrouver à nouveau la joie et la sérénité.

Je souhaite aussi à ceux qui prennent sur leur temps pour faire vivre Eymeux, au travers des associations communales et intercommunales, de conserver la même énergie et aux employés municipaux leur professionnalisme au service de vous tous. Sur le plan communal, il y a des années plus riches que d'autres, 2014 sera de ces dernières.

La communauté de communes n'est plus. Au 1<sup>er</sup> janvier une agglomération est née, Eymeux fait à présent partie des 51 communes qui composent « Valence Romans Sud Rhône Alpes », une agglomération dont la population représente la moitié de la Drôme. Visible au niveau régional et national, elle permettra une dynamique d'un territoire où chacun d'entre nous vit, et souvent travaille.

Je conçois la crainte de certains que nous y soyons sous-représentés. Par expérience de l'intercommunalité, je peux vous dire que cette nouvelle agglomération va reprendre, sur une échelle élargie, les compétences que nous avons déjà transférées depuis 13 ans à la communauté de communes, le rôle de la mairie restant comme à présent celui de la proximité au service des habitants et la porte d'entrée aux services apportés par l'agglomération.

2014 verra une nouvelle équipe municipale se mettre en place, elle prendra en charge pour 6 ans l'intérêt communal dans l'exercice étroit de l'arbitrage entre projets et ressources. Les modalités de vote ayant changé pour ces prochaines élections, je vous invite dès à présent à être attentifs aux informations pratiques qui seront disponibles dans les prochains bulletins.

Je reste persuadé que notre commune rurale restera, avec un peu de bonne volonté, un espace de solidarité et de bon vivre, pour s'en convaincre il suffit de lire ou regarder les médias. Merci aux plus jeunes qui respectent les équipements mis à leur disposition, merci à celles et ceux qui par des actions anonymes et citoyennes améliorent le quotidien de tous,

A toutes et tous une bonne année 2014.

Bernard SAILLANT

Maire d'EYMEUX

**Dans ce numéro**

Vœux Du Maire	1
Conseil municipal du 16 décembre 2013	2
Informations communales	3
Associations	4
Paroisse	4

Edité par la mairie en 400 exemplaires

Conseillers présents : B. Saillant, B. Raybaud, BRUNEL Louis, MEUNIER Jacques, J. Charrasson, VIGNON Joël. P. Martinet, S. Thon, M.F. Jean, S. Rousset, L. Mathieu, T. Blache,  
Excusés : P. Lazzarini, Absent : S. Chosson

## Contrats d'assurance des risques statutaires

La commune a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide que le centre de gestion se charge de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurance, auprès d'une assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées. Ces conventions devront avoir une durée de contrat de 4 ans à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et avoir un régime de capitalisation.

## Contrat d'étude pour la révision du plan local d'urbanisme

Par délibération en date du 21 octobre 2013, le conseil municipal a décidé de prescrire la révision du P.O.S approuvé et sa transformation en P.L.U sur l'ensemble du territoire communal.

Une consultation pour l'étude technique a été lancée auprès de 11 bureaux d'étude compétents. Deux bureaux d'études ont fait une offre :

- BEAUR de Romans s/Isère 22 150 €
- Atelier de la Gère de Vienne 31 925 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'offre du bureau d'étude BEAUR domicilié à ROMANS SUR ISERE pour un montant de 22 150 € H.T

## Participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°86-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités. Après en avoir délibéré, et sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans le domaine de la prévoyance, de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire et fixe le montant mensuel de la participation à 15 € par agent à temps complet.

Prochain conseil le 3 février 2014

### Carte nationale d'identité (CNI)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux CNI sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

## ETAT CIVIL 2013

### Mariages :

15 juin Caroline CHALEAT & Jonathan VICTOR  
22 juin Jennifer MALEK & Thibaut DECOSSE  
13 juillet Audrey GERIN & Fabien EMERY  
3 août Noëlle CALVAT & Erwan ZEROUAL  
10 août Vouch Lim CHHENG & Jérôme BOUDEWYN  
31 août Chloé GAVARIN & Ghislain VASSAL

### Naissance :

21 janvier Loélia VASSAL  
6 février Cassie VAN PRAET  
11 août Jules ROBIN CHABERT  
3 septembre Siloé VIGNON  
13 novembre Ilona CHAMOIS DURAND

### Décès :

28 janvier Joseph GIRARD  
12 mars Nicolas KARL  
30 mai Marius LYONNE  
15 juillet Bernard DIDRY  
26 juillet Paulette AMASIO ép. CHALAMET  
3 août Georges DUC  
3 septembre Marinette FERRIER ép. VIGNON  
10 octobre Paul DESBAR  
17 Décembre Maxime MATHIEU

## Repas des Séniors

Samedi 14 décembre, une cinquantaine de Séniors de plus de 65 ans ont répondu à l'invitation du CCAS de la commune d'Eymeux pour le repas de Noël.

Après le mot d'accueil de Bernard SAILLANT maire, accompagné de ses adjoints et des membres du CCAS, les Séniors se sont retrouvés pour partager un excellent repas concocté par le restaurant "Le Tacot". Joie et bonne humeur ont régné durant cette journée festive."

Pour ceux qui n'ont pu participer, retenus par la maladie ou la dépendance, un colis leur est remis.



## Déchetterie

Deux nouvelles plateformes sont en place dans les déchetteries de L'Écancière et Les Marllhes à Alixan pour accueillir de nouveaux déchets :

- Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
- et Déchets d'Équipements Électriques Électroménagers (DEEE).

## Habitat

### Amélioration de l'habitat

#### Le programme continue en 2014

Eco-rénover avec le programme « habiter mieux » de l'ANAH.

Des subventions exceptionnelles pour les propriétaires occupants...

A noter : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de communes Canton de Bourg de Péage et la Communauté d'agglomération du Pays de Romans intègrent la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes. Les programmes d'action et services autour de l'habitat se poursuivent en 2014. Les modalités de rendez-vous et lieu de permanence demeurent inchangés : bâtiment du Pays de Romans > 13-15 rue Réaumur - ZI des Allobroges - Romans.

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez obtenir des conseils ou des aides pour améliorer votre logement ? En 2014, les intercommunalités du Canton de Bourg de Péage et du Pays de Romans poursuivent leurs programmes d'action « habitat » et vous proposent de nouvelles permanences d'information.

Prochaines permanences d'information :

- lundis 06 et 20 janvier de 08h30 à 09h30
- lundis 03 et 17 février de 08h30 à 09h30

Bâtiment du Pays de Romans > 13-15 rue Réaumur ZI des Allobroges Romans

Numéro vert : 0 800 300 915 pour joindre le CALD à Valence aux heures d'ouverture des bureaux / courriel eoh@dromenet.org

### Cartes électorales

Désormais, tous les électeurs devront présenter au moment du vote, en même temps que leur carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité. Cette obligation est prévue expressément par le code électoral.